

ÉDUCATION, FORMATION

Avis sur le programme à moyen terme 2004-2008

(Adoptés par l'Assemblée plénière du 18 décembre 2003 - CR du 18 février 2004 - n°36/D130)

1. Le Conseil souhaite qu'un **système d'informations partagées** entre l'Etat et les collectivités territoriales dans le cadre de la décentralisation soit mis en place notamment sur les moyens mis à la disposition des établissements d'enseignement et sur le suivi de stagiaires de formation professionnelle. Il souhaite que les organismes publics et paritaires chargés de la gestion de ces compétences contribuent à l'alimentation de ce système d'informations partagées et puissent y avoir accès.
2. Le Conseil souhaite que le système statistique public français soit associé le plus en amont possible à l'**élaboration des indicateurs sociaux européens sur l'éducation**.
3. Le Conseil soutient les efforts entrepris en vue d'améliorer la connaissance des conditions d'**insertion professionnelle** grâce aux enquêtes du CEREQ auprès d'une génération sur trois des jeunes sortant de formation initiale, complétées par les enquêtes plus détaillées du ministère de l'éducation nationale et du ministère de l'agriculture sur l'insertion dans la vie active des élèves et apprentis.
4. Le Conseil approuve le projet d'un **système d'information au niveau de l'élève sur l'ensemble du système éducatif**, avec un identifiant unique attribué dès l'école maternelle ou primaire afin de mieux connaître les parcours individuels et les disparités territoriales en matière d'orientation et d'affectation. Cet identifiant national élève-étudiant (INE) permettra les rapprochements de fichiers de l'Education nationale et des autres ministères assurant des formations et donc une meilleure connaissance des trajectoires individuelles au sein du système de formation.
La constitution de trajectoires d'élèves ne sera faite que dans un but statistique, dans le respect des règles de confidentialité ; en particulier, le numéro INE sera crypté dans les fichiers historiques.
Le Conseil demande que cette orientation se concrétise dans des plans d'action précis qui lui seraient présentés.
5. Le Conseil suivra avec attention le projet de refonte du système d'information sur la **formation professionnelle continue** et son adaptation à la notion plus large de « formation tout au long de la vie » dans un cadre européen.
6. Le Conseil renouvelle son soutien aux orientations du ministère de l'éducation nationale visant à développer des « **évaluations bilans** » sur les acquis des élèves avec des protocoles stables permettant une comparabilité dans le temps. Il appuie également la politique qui consiste à proposer à nos partenaires de l'Union européenne l'élaboration de protocoles d'évaluation qui soient en harmonie avec le développement européen des politiques éducatives.
7. Le Conseil souligne l'importance des tests passés par les jeunes gens et jeunes filles (de 17 ans) lors de la **Journée d'Appel et de Préparation à la Défense (JAPD) pour évaluer les acquis de base** de chaque génération et souhaite que leur maintien soit assuré.
8. Le Conseil recommande la plus grande vigilance pour que le système statistique s'adapte à la **nouvelle organisation de l'enseignement supérieur** (licence, master, doctorat - LMD) tout en évitant les ruptures de séries statistiques. Il souhaite en particulier qu'une information soit maintenue sur les niveaux bac+2 à finalité professionnelle.
9. Le Conseil est favorable au **renouvellement des panels d'élèves et d'étudiants** afin d'éclairer les conditions de la réussite scolaire qui ne sont pas repérées dans les sources

administratives (pratiques culturelles, environnement familial des élèves,...) et le prolongement du panel d'élèves de 1995 sous forme d'un panel à vocation élargie et de longue durée.

10. Le Conseil soutient le projet de renouvellement du **bilan formation emploi** au cours de la période du moyen terme 2004-2008.
11. Le Conseil souhaite que la question de la **nomenclature des niveaux de formation** (éventuelle évolution de la nomenclature nationale, utilisation de la nomenclature internationale) soit examinée.
12. Le Conseil souhaite une **amélioration de la diffusion** des informations statistiques sur l'internet et des conditions d'accès à l'Infocentre du ministère de l'éducation nationale pour les chercheurs, sans toutefois négliger pour autant les moyens de diffusion traditionnels.

Avis sur 2004, première année du programme à moyen terme

1. Le Conseil soutient la mise en place d'une étude sur les établissements du premier et du second degré afin de connaître l'assiduité des élèves et souhaite que les principaux résultats fassent l'objet d'une large publication.
2. Le Conseil marque son inquiétude pour les conditions de réalisation de l'enquête sur l'insertion dans la vie active (IVA) et souhaite que cette enquête, utile comme outil conjoncturel de pilotage local de l'insertion des jeunes, puisse se poursuivre en assurant dans tous les rectorats un taux de réponse satisfaisant.
3. Le Conseil souhaite que le **statut des opérations statistiques** concernant l'éducation et la formation fasse l'objet d'un examen au regard de la loi de 1951 sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques.

